

RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 MARS 2006

Présents : MM. A.DRICOT Bourgmestre, **Président**
M.PAULY, S.MAGIS **Echevin(e) s**
A.BELOT, X.MAGAIN, G. DE COSTER **Conseillers**
M P.FAYS **Secrétaire Communale**

SEANCE PUBLIQUE

MM. P.JACQUIEZ, A.DERENNE, C.HERNOUX et H.HASQUIN sont excusés.
La séance est ouverte à 20 h

Tous les points sont votés à l'unanimité

Le Conseil,

1°) Mise à disposition du Foyer Culturel :Salles communales.

Met à disposition du Foyer Culturel les salles communales dans le cadre du Contrat Programme 2004-2007

2°) Plan Mercure : Réfection de la rue du Carmel à Matagne-la-Petite Signature conventions avec le STP

- Etude d'un projet de travaux
- Désignation du coordinateur projet et réalisation.

Signe une convention avec le Service Technique Provincial pour l'étude d'un projet de travaux pour la réfection de la rue du Carmel à MATAGNE-LA-PETITE et pour la désignation d'un coordinateur projet et réalisation

3°) Programme triennal communal d'actions en matière de logement 2004-2006 - Proposition de mettre l'habitation sise route de Biesme, 5 à Gochenée en parts sociales aux « Habitations de l'Eau Noire » afin d'y faire un ou deux logements sociaux.

Décide de mettre à disposition, en échange de parts sociales, de la S.C « Les Habitations de l'Eau Noire » le bâtiment communal sis 5, route de Biesme à GOCHENEE pour y créer des logements sociaux.

Le programme triennal d'actions en matière de logement prévoyait l'achat et la restauration par la S.C « les Habitations de l'Eau Noire » d'une maison à DOISCHE. Le projet n'a pas abouti mais les subsides ayant été octroyés, ils seront affectés à la restauration de l'habitation de GOCHENEE.

Il faut cependant préciser qu'il s'agit de l'habitation et non de l'ancienne école qui sert aujourd'hui de salle des Fêtes pour la commune de GOCHENEE.

4°) Demande achat terrain communal cadastré Section A/390 E d'une superficie de 37 a à Doische « Crestia ».

Marque un accord de principe pour la vente d'un terrain communal au « crestia » à DOISCHE d'une superficie de 37 a. Il charge le Collège Echevinal de lancer l'enquête commodo-incommodo.

5°) Demande placement luminaire supplémentaire à Niverlée, rue des Taiettes.

Décide de placer un nouveau point lumineux rue des Taiettes à NIVERLEE

6°) Extension réseau alimentation en eau : rue de Givet à Matagne-la-Petite.

Décide l'extension du réseau de l'alimentation en eau de la rue de GIVET à MATAGNE-LA-PETITE jusque la ferme BODART. Les travaux seront réalisés par les ouvriers communaux.

7°) Compte 2005 FE Matagne-la-Grande.

Emet un avis favorable sur le compte 2005 de la Fabrique d'Eglise de MATAGNE-LA-GRANDE qui présente un boni de 916,63 €

8°) Vente terrain communal « Al'Gueuze » à Doische, cadastré Section A/505 A d'une superficie de 18 a 67 ca en nature de vaine et vague.

Retire son accord de principe sur la vente d'un terrain communal « Al'Gueuze » à DOISCHE et décide de le confier au Syndicat d'Initiative pour y aménager un espace vert de rencontre.

9°) Ratification délibération C.E. du 27/02/2006 : Réception points APE du CPAS.

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 27 février 2006 actant la cession de 8 points APE du CPAS vers la commune

9°bis) Décision sur restauration vitraux chapelle St Hilaire à MATAGNE-LA-PETITE

Marque son accord pour confier la restauration des vitraux de la chapelle St Hilaire à MATAGNE-LA-PETITE à Mr TRIBOLET.

Séance à HUIS CLOS.

Le Conseil,

10°) Affaire Donny : Décision sur continuation procédure.

Décide d'arrêter la procédure en justice pour la récupération de la créance à charge de Mme CHARTIN Veuve DONNY. Il s'agit d'une affaire vieille de 20 ans et les montants recouverts jusqu'à ce jour suffisent à peine à couvrir les frais d'avocat.

La procédure devrait maintenant se poursuivre en France sans aucune certitude d'aboutissement. Le conseil estime l'entreprise trop hasardeuse pour continuer.

De plus cette créance a été compensée par TONUS Axe 2.

11°) Nomination à titre définitif à mi-temps - Madame Pauline MAREE, Institutrice primaire.

Nomme à titre définitif à mi-temps, Mme Pauline MAREE en qualité d'institutrice primaire

12°) Nomination à titre définitif à mi-temps - Madame Sandra MORELLE, Institutrice maternelle.

Nomme à titre définitif à mi-temps, Mme Sandra MORELLE en qualité d'institutrice maternelle

13°) Mérite Culturel : Désignation de 2 représentants du Conseil Communal au jury.

Retire le point concernant la désignation de 2 représentants du conseil au jury du Mérite Culturel

14°) Ratification délibération Collège Echevinal du 13 mars 2006 désignant Mesdames PAULET Christelle et HERNOUX Marielle.

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 13 mars 2006 désignant Mesdames PAULET Christelle et HERNOUX Marielle en remplacement de Mme HAYARD Jacqueline en congé de maladie.

La séance est levée à 21 h 15'
